

 ORGANISME DE FORMATION**UFCV Bourgogne-Franche-Comté**

6 B boulevard Diderot - Besançon

Tél. : 03 81 52 56 60

[formationpro-bfc@ufcv.fr](mailto:formationpro-bfc@ufcv.fr)

N° déclaration d'activité : 11 75 08969 75

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique

Siret : 775 685562101620

 LIEU DE LA FORMATION

Locaux de l'UFCV :

6 B boulevard Diderot - 25000 Besançon

Tél. : 03 81 52 56 60

► **Conditions d'accueil** : pour tout ce qui concerne les possibilités de restauration, d'hébergement, etc., nous consulter

 DESCRIPTIF DE LA FORMATION**Certificat complémentaire Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs**

Cours par correspondance : non

Utilisation du multimédia : oui

Formation ouverte à distance : non

Diplôme délivré par le Ministère des Sports et des Jeux

Olympiques et Paralympiques [sports.gouv.fr](https://sports.gouv.fr)

Niveau visé : sans objet

**Codes métiers** : NSF 335p Direction des centres de loisirs ou culturels ; Formacode : 44069 ; ROME : G1203.

**Code Certif Info** : 92125**N° fiche RNCP** : RS5737

Code CPF : 236107

 CALENDRIER DE LA FORMATION (PARCOURS COMPLET)

► **Date** : du 02 février au 23 septembre 2026

Formation en alternance à temps plein en continu

► **Durée totale de la formation** : 245 heures minimum.

- Enseignement théorique : 119 heures
- Stage en milieu professionnel : 126 heures minimum

► **Parcours partiel** : pour faire valoir des équivalences ou des allégements de formation, nous consulter

 ENGAGEMENT QUALITÉ DES FORMATIONS

► Certification **Qualiopi** n°2411\_CN\_04819-V1 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

► Référencement **DataDock**

► **Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur notre site internet <https://formation-professionnelle.ufcv.fr/>

 EXIGENCES PRÉALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

- Posséder ou être en cours de formation à un DEJEPS ou un BPJEPS d'une mention autre que Loisirs Tous Publics et
- Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme : PSC1, AFPS, SST, PSE 1 ou 2, AFGSU, et
- Justifier d'une expérience en ACM d'au moins 28 jours dans les 5 ans précédents l'inscription.

 & TROUBLES DYS'

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre **référent handicap** est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF).

 CONDITIONS D'ADMISSION

Détenir les exigences décrites dans les conditions d'accès. Présentation orale de son parcours professionnel et des motivations pour le CC DACM devant un jury,

► **Individualisation des parcours de formation** : en fonction des équivalences ou allégements/renforcements déterminés lors du module de positionnement

 COÛTS : 1 368,50 €

Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

 OBJECTIFS ET CONTENUS DE LA FORMATION

► **Objectifs** :

- Maîtriser la réglementation des ACM,
- Conduire une équipe
- Animer le projet pédagogique
- Réaliser la gestion administrative et financière de l'ACM

► **Contenus** :

- Organisation des locaux.
- Gestion des activités spécifiques.
- Administration de l'ACM.
- Recrutement des personnels.
- Formation des animateurs.
- Animation des équipes.
- Gestion budgétaire et comptable de l'ACM.
- Ecriture collective d'un projet pédagogique.
- Promotion du projet pédagogique.
- Évaluation de la réussite du projet

 RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Retrait des dossiers à partir d'octobre 2024

Clôture des inscriptions : 06 janvier 2025

## MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES ALLOUES A LA FORMATION

► Afin d'accompagner les stagiaires dans leurs apprentissages : l'équipe pédagogique utilise les techniques et pédagogies actives tels que : les travaux en groupes de pairs, les temps d'auto-formation, l'individualisation des parcours, etc. De manière générale les formateurs favorisent l'engagement, l'implication, la participation et la prise de responsabilités des stagiaires.

► L'action de formation dispose :

- de deux salles de formation équipées ;
- d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- d'une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisé.

► Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

► Au moins une visite en milieu professionnel et une rencontre avec les tuteurs sont programmées par l'Ufcv.

## FORMATION OUVERTE ET A DISTANCE

Il est possible de mettre en place une partie des séquences de formation sont accessibles en distanciel à partir d'une plateforme administrée par l'Ufcv (solution TreeLearning).

La participation des stagiaires à ces séquences sera évaluée via un compteur de connexion (nombre et durée) et grâce à des temps d'évaluation formative (en présentiel, remise de livrables, etc.).

## MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES AU COURS DE LA FORMATION

Dès la phase de positionnement, un livret d'évaluation est remis à chaque stagiaire. Celui-ci est composé de multiples grilles d'évaluation dont les sources sont la Fiche Descriptive d'Activité et le référentiel de certification du diplôme visé. Cette phase initiale permet de diagnostiquer le parcours de formation nécessaire au stagiaire (allégements et/ou renforcements de formation) et ainsi de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (DRAJES).

Au cours de la formation ce livret est utilisé à divers titres :

- avancée du plan de formation construit avec le tuteur et l'équipe de formation ;
- évaluations intermédiaires des compétences acquises en reprenant le référentiel de certification du diplôme visé.

► Au-delà des évaluations formatives menées au cours des séquences de formation, des évaluations individuelles et collectives sont mises en place à chaque phase de regroupement. La synthèse des évaluations individuelles est consignée par l'équipe de formateurs dans le livret de chaque stagiaire et la synthèse de satisfaction est à disposition.

## MODALITES D'OBTENTION DE LA CERTIFICATION

L'obtention du diplôme se fait par la capitalisation des unités nécessaires sous forme de blocs de compétence à certifier et après validation du jury régional de la DRAJES qui dispose que :

- Le CC DACM s'obtient par la soutenance d'un dossier devant un jury.

A noter pour ceux en cours de formation BPJEPS, le CC DACM sera délivré après obtention du BPJEPS.

## DIPLOMES, TITRES OU REFERENCE(S) DE(S) PERSONNE(S) CHARGE(S) DE LA FORMATION

L'action de formation est encadrée par un formateur référent. Il dispose d'un niveau de formation supérieure (5 et 6) et de l'habilitation conférée par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports à dispenser l'action de formation. De plus, d'autres formateurs ayant une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée seront mobilisés.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'UFCV seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.

## ■ PLANNING DE LA FORMATION

## LEGENDE

## Vacances scolaires

Ce planning de formation est compatible avec celui du [BPJEPS ASEC](#) proposé par l'UFCV Bourgogne-Franche-Comté